

# Del Tres Estèles a la Serra Galhena

## En direct de la RESERVE

NUMERO 53  
JUN 2005

Bulletin d'information de la Réserve de NYER

### Editorial

J'ai le plaisir de vous annoncer que le projet de convention de pêche entre la Réserve de Nyer et la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux aquatiques a été approuvé par l'Assemblée Départementale. En effet, étant donné qu'il n'existe pas d'association locale de pêche sur Nyer, une gestion concertée des milieux aquatiques entre la Réserve et la Fédération a été planifiée. Dans le cadre de cette nouvelle collaboration, la Fédération organisera cet été, avec l'équipe de la Réserve, une exposition présentant notamment les enjeux et les richesses de nos rivières. Cette exposition animera le programme des activités estivales de la Réserve, qui sera bientôt disponible dans les offices de tourisme. A très bientôt.

**Christian BOURQUIN**

Président du Conseil Général  
1er Vice-Président du Conseil Régional

### SOMMAIRE

#### PAGE 1

- Editorial
- L'accueil et la sensibilisation à l'environnement des publics handicapés à Nyer se poursuit

#### PAGE 2

- Attention : les tiques sont de sorties !
- En vrac
- L'espèce du mois : Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*.)
- Bibliographie - Lexique

## L'ACCUEIL ET LA SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

### DES PUBLICS HANDICAPES A NYER SE POURSUIT

L'expérience de la journée du 20 octobre 2004 dédiée à la découverte de Nyer et de ses richesses par les publics handicapés, a suscité l'envie de découvrir la Réserve de Nyer auprès d'autres structures intervenant dans le domaine du handicap. Ainsi, la Réserve a accueilli l'association Sport adapté 66. Cette association, basée à Saint-Estève propose, en effet, aux publics handicapés, des sorties à caractère sportif et ludique. Le 21 mai, ce sont donc plus de cinquante personnes qui sont venues découvrir notre site et son patrimoine naturel à travers une balade sensitive jusqu'au hameau d'En. Arrivés au hameau, une chasse au trésor nature et différents ateliers axés sur la découverte de la faune et de la flore attendaient les participants. L'espace d'une après-midi, le hameau s'est mis à revivre face à tant d'enthousiasme et d'énergie ! Même le soleil, qui se cachait en début de journée, n'a pu résister à l'envie d'accompagner ces publics si heureux de découvrir nos paysages et ses trésors naturels ! Un diaporama dans le château de Nyer a conclu cette journée forte en émotions qui n'aurait pu avoir lieu sans la participation de tous, stagiaires et bénévoles. Alors, un grand merci à Aurore et Sophie, stagiaires à la Réserve, à Karine, bénévole, mais aussi à la municipalité pour la mise à disposition d'une salle dans le château et à M Fabregat, président du Groupement forestier d'En pour sa participation !



### RÉSERVE DE NYER

#### Bureau de la Réserve

3, rue de la mairie - 66360 NYER

Tél. : 04.68.97.05.56

Fax : 04.68.97.05.68

E.mail : [reserve.nyer@libertysurf.fr](mailto:reserve.nyer@libertysurf.fr)

Rédaction : Caroline SENTENAC,  
Aurore DARDIER

Dessin : Sophie ROBLIN

Mise en page : Anne PEROY

## ATTENTION : LES TIQUES

### SONT DE SORTIES !

Ces petits *ectoparasites*\* sont en effet les vecteurs de nombreuses maladies très dangereuses aussi bien chez les humains que chez les animaux (chiens et chevaux en particulier) : la très connue maladie de Lyme, mais aussi, rickettioses, erlichioses et encéphalites ! 20 % des tiques seraient actuellement porteuses de la bactérie coupable de la maladie de Lyme (% inégal selon les régions). Les tiques ne grimpent pas aux sommets des arbres et ne montent jamais à plus d'un mètre du sol. Elles supportent mal les températures très chaudes et sèches. Un cerf peut nourrir jusqu'à un million de tiques par an !

Au retour de vos activités dans la nature, assurez-vous donc qu'il n'y a pas de tiques sur vos vêtements, votre corps, vos cheveux, votre chien... Ainsi, vous pourrez ôter tout risque d'infection en vous débarrassant de la tique avant qu'elle ne s'incruste dans la peau. Alors soyez vigilants après vos sorties dans la nature !

## EN VRAC

- ✓ Pour la troisième année consécutive, la Réserve a accueilli une classe de CE2 de l'école Jules Ferry à Perpignan : chasse aux indices, découverte des plantes, observation des oiseaux... attendaient nos petits détectives en herbe !
- ✓ La Réserve a participé au comptage de Lagopèdes alpins organisé par la Réserve naturelle de Mantet. Les Lagopèdes, ou perdrix blanches sont, faut-il le rappeler, de plus en plus rares dans nos montagnes...

## LEXIQUE

- **Compétition** : lutte entre des individus ou des populations exploitant dans un écosystème une même ressource (nourriture, espace, abris...)
- **Ectoparasite** : parasite externe
- **Monogame** : qui n'a qu'un seul partenaire sexuel.

## BIBLIOGRAPHIE

- **Guide des oiseaux de France et d'Europe**  
R. Peterson, G. Mountfort, P.A.D. Hollom, P. Géroutet, éd. Delachaux et Niestlé, 1994, 534p.
- **Les rapaces d'Europe diurnes et nocturnes**  
P. Géroutet, éd. Delachaux et Niestlé  
7ème édition, 2000, 446p.
- **Les rapaces nocturnes**  
H. Baudvin, J.C. Genot, Y. Muller,  
éd. Sang de la terre, 1990, 302p.  
[http://www.tiquatac.org/1\\_1.htm](http://www.tiquatac.org/1_1.htm)

## L'ESPÈCE DU MOIS

### Chouette de Tengmalm. (*Aegolius funereus*.)

**Autre nom** : Nyctale de Tengmalm (elle doit son nom au naturaliste suédois Mr Tengmalm qui l'a décrite pour la première fois en 1783).

**Famille** : Strigidae

**Distribution en France** : Toutes régions montagneuses de France (Alpes, Pyrénées, Jura, Vosges et Massif Central) et dans les massifs forestiers lorrains (sporadiquement).

**Habitat** : Forêts de conifères (ou quelquefois mixtes) situées entre 1000 et 2200 m d'altitude.

#### Description :

Longueur : 24 à 26 cm

Envergure : 52 à 60 cm

Poids : 100 à 200 g.

Cette chouette, originaire des pays scandinaves, ne craint pas le froid avec ses pattes chaudement emplumées ! Son dos est brun foncé, tacheté de blanc, alors que son ventre est de couleur crème, parsemé de flammèches brunes. La tête ronde de cette petite chouette présente des disques faciaux blanchâtres surmontés d'un liseré noir. Ses grands yeux de couleur jaune or, cerclés de noir, lui donnent un regard expressif et un air étonné. Les jeunes sont entièrement d'une couleur brune rappelant celle du chocolat.

#### Chant :

Série de 5 à 7 "POU" au son ressemblant à celui de l'ocarina, émis par le mâle dès le coucher du soleil et quelques heures avant le lever du jour.

#### Alimentation :

Le régime alimentaire est principalement constitué de rongeurs (mulots, campagnols...).

#### Reproduction :

La saison de reproduction s'étend de février à mai. Le mâle chante pour attirer les femelles depuis la cavité qu'il a sélectionnée pour nidifier. Les couples sont *monogames*\* durant la saison et se séparent à la fin de celle-ci. 4 à 5 œufs sont pondus de la mi-février à la mi-avril et seront couvés environ un mois. Les petits quitteront le nid un mois après l'éclosion et seront aptes à se reproduire dès l'âge de un an.

#### Comportement :

Strictement nocturne, cette espèce très discrète a un comportement docile et ne craint pas l'homme. C'est une chasseuse hors-pair, capable d'entendre une proie à une distance de 60 m. Elle chasse aussi bien en vol qu'à l'affût. La Chouette de Tengmalm est très dépendante de la répartition du Pic noir (*Dryocopus martius*) car les trous qu'ils forent dans les arbres lui servent de sites de nidification.

#### Menaces :

Les principales menaces pesant sur cette espèce sont la prédation des jeunes par la Martre (*Martes martes*) et la *compétition*\* avec la Chouette Hulotte (*Strix aluco*) pour la nourriture et les sites de nidification. Il faut ajouter à cela que l'exploitation forestière a réduit l'aire de répartition de la Chouette de Tengmalm. En effet, les coupes d'arbres à blanc et l'arrachage systématique des arbres morts ont considérablement réduit les habitats potentiels de cette espèce.

#### Statut de protection :

Cette espèce est considérée comme rare en France et, comme tous les rapaces, elle est protégée. Elle est inscrite à l'annexe II des conventions de Berne (protection des habitats naturels) et Washington (interdiction de commercialiser cette espèce sous toutes ses formes) ainsi qu'à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

